DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210715-lmc100000022296-DE

Séance du jeudi 15 juillet 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/07/2021 Réception Préfet : 16/07/2021 Publication RAAD : 16/07/2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/07/15-6/01

OBJET : Collection Rosa Bonheur : acquisition de la tenue « Lakota-Sioux » et validation de la convention de dépôt avec Madame Katherine Brault.

Le Département de Seine-et-Marne, lors de sa séance du 17 décembre 2020, a voté l'acquisition d'œuvres et objets de la collection Rosa Bonheur exposés au château de By à Thomery. Seule une tenue amérindienne Lakota-Sioux offerte à l'artiste par Buffalo Bill n'avait pas été acquise compte tenu de son coût.

Cette tenue est à la fois le témoin de la rencontre et de l'amitié entre Rosa Bonheur et Buffalo Bill mais aussi l'évocation du contexte historique dans lequel elle a été transmise à l'artiste.

Les services de l'État ont fait part du grand intérêt à conserver au château de By, la collection unique et entière, dont ledit costume.

C'est pourquoi, après s'être assuré de l'accompagnement financier de l'État, de la Région et de la Commune de Thomery pour l'acquisition de la collection, il est proposé au vote de l'Assemblée l'achat de la tenue Lakota-Sioux pour un montant de 425 000 € ainsi que l'approbation de la convention de dépôt de l'ensemble de la collection acquise par le Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020/12/17-6/07 en date du 17 décembre 2020, relative à l'acquisition d'œuvres et de biens mobiliers de la collection Rosa Bonheur,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'acquérir la tenue « Lakota-Sioux » afin de compléter la collection Rosa Bonheur pour un montant de 425 000 €.

Article 2 : d'approuver le projet de convention définissant les conditions de dépôt, au Château de By, des biens acquis par le Département et d'autoriser le Président à la signer.

Article 3 : d'imputer les crédits sur l'action « Développement et valorisation des collections – musées », opérations « Accroissement des collections des musées (DI21 et DI20) ».

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46):

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK

Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0):
Se sont ABSTENUS (0):
N'ont pas pris part au vote (0):

Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne